

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 mai 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 mai 2012**

**2012 V. 71** Vœu relatif à la « Forge de Belleville ».

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'histoire de ce site emblématique du quartier Belleville, ancienne usine de clefs, sauvée de la destruction par un collectif d'habitants d'artistes et d'associations du quartier Belleville pour en faire un lieu vivant de création et de partage ;

Considérant l'acquisition puis les travaux de rénovation consentis par la municipalité parisienne depuis 2001 pour préserver ce site et conserver sa vocation culturelle et artistique au cœur d'un quartier populaire ;

Considérant qu'en 2008, la Ville de Paris avait choisi de confier l'animation de la « Forge de Belleville » à l'association TRACES, association d'artistes et d'habitants du quartier Belleville/Amandiers ;

Considérant que l'exercice de cette mission a été rendu particulièrement difficile et douloureux du fait de la non acceptation de cette décision par les artistes précédemment en place, lesquels ont refusé jusqu'en novembre 2011 de libérer les ateliers d'artiste qu'ils occupaient ;

Considérant que ce conflit entre la Ville de Paris et les artistes en place a fortement pénalisé le développement des activités projetées par TRACES sur le site de la « Forge de Belleville » ;

Considérant que l'association TRACES a néanmoins mené de nombreuses activités de création participative, accueillant des artistes en résidence, développant de nombreux partenariats avec les écoles, multipliant les interventions dans l'espace public alentours, faisant cohabiter dans les quartiers populaires

de Belleville l'avant-garde de la création contemporaine avec des ateliers ouverts aux familles et aux enfants de Belleville ;

Considérant que cette alchimie rare, consistant à marier création et ouverture à tous les publics même et prioritairement celui le plus éloigné de la création, mérite d'être cultivée ;

Considérant donc que la décision de ne pas reconduire TRACES mais de lui préférer un nouvel opérateur la « Caserne Ephémère » suscite un émoi profond dans le quartier et réactive une crainte de voir se perpétuer une atmosphère conflictuelle dans ce lieu ;

Considérant que cette crainte se nourrit de la mise en demeure faite par la Ville de Paris à l'association TRACES de quitter les lieux d'ici le 31 mai prochain ;

Considérant qu'il entre bien dans les objectifs du nouvel opérateur de nouer des partenariats avec les acteurs du quartier et qu'incontestablement TRACES en est un ;

Considérant que plutôt qu'une mise à l'écart brutale, c'est un passage de témoin respectueux des apports spécifiques de chacun et de l'histoire du site dont a besoin la « Forge de Belleville » et au-delà le public et les artistes qui aiment s'y retrouver ;

Sur la proposition de Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Katia LOPEZ, de MM Denis BAUPIN, Michel CHARZAT et des élu(e)s du Groupe EELVA,

#### **Emet le vœu :**

1) Que la Ville de Paris demande à l'association « Caserne Ephémère », nouvel opérateur de la « Forge de Belleville » :

- de présenter son projet d'animation aux acteurs locaux,
- de prendre en compte la spécificité du travail effectué par l'association TRACES et d'explorer avec elle la possibilité d'un partenariat particulier sur le site de la « Forge de Belleville »

2) Qu'un comité de suivi associant élus d'arrondissement, conseil de quartier, direction de l'action culturelle, direction de la politique de la ville, les associations du quartier soit créé et réuni deux fois par an afin d'entretenir les liens entre ce site et la population de Belleville.